

Des déclarations d'embauche en baisse

Après deux années dynamiques, l'évolution du nombre d'embauches régionales marque le pas en 2023. Le volume d'embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) recule de -1,4 % après avoir atteint un niveau record l'an passé. La tendance est la même pour les embauches en contrat à durée déterminée (CDD) de longue durée (-2,2 %), après une stagnation l'année dernière. Les embauches en CDD de courte durée sont légèrement plus nombreuses (+1,2 %), après une forte évolution de 14,5 % en 2022. L'instauration d'un bonus-malus sur les contributions patronales dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage peut s'être traduit par un moindre recours aux CDD de courte durée dans les secteurs concernés.

Les contrats à durée indéterminée demeurent à un niveau historiquement haut

En Centre-Val de Loire, 142 000 CDI ont été signés en 2023. Malgré un recul de 1,4 % par rapport à 2022 (-2 000 CDI) le niveau d'embauche en CDI demeure très élevé : il est supérieur de 17,4 % (+21 000 CDI) au niveau d'avant la crise sanitaire en 2019 ► **figure 1**.

Le volume d'embauches en CDI reste donc important. En 2019, les CDI représentaient 18 % de l'ensemble des embauches, une part tombée à 15 % l'année de la crise sanitaire, qui remonte à 21 % en 2023.

La baisse des embauches en CDI est plus marquée dans la construction (-4,7 %), le seul secteur qui enregistrait déjà une baisse en 2022. Désormais, le nombre d'embauches en CDI est inférieur de 7,3 % à ce qu'il était avant la crise sanitaire.

Dans l'industrie le nombre d'embauches en CDI recule de 1,5 % sur un an (-300). Ce repli est particulièrement marqué dans l'industrie du bois et du papier (-21 %) et de l'habillement cuir et textile (-16 %). En revanche les embauches en CDI progressent de façon dynamique dans l'industrie pharmaceutique (+16 %) et dans la métallurgie (+13 %).

La part des embauches en CDI est plus importante pour les hommes (25 %), que pour les femmes (16 %). Sur un an, le nombre de CDI recule de 0,6 % pour les hommes, contre 2,0 % pour les femmes. La baisse du nombre de CDI concerne l'ensemble des tranches d'âges à l'exception des plus jeunes (20-24 ans, +1 %) et des seniors (55-65 ans, +4 %).

Les embauches en CDI continuent de progresser dans l'Indre (+7 %) et dans le Cher (+2,5 %).

Les CDD courts retrouvent leur niveau d'avant-crise

En Centre-Val de Loire 105 000 CDD de plus de 31 jours ont été signés en 2023, soit un tassement de 2 % sur un an. Après un fort rebond de 23 % en 2021, leur nombre demeure en 2023 à un niveau supérieur à celui de 2019 de 6 %.

Pour les CDD de courte durée, 2023 marque un retour à la normale après un recul historique de 27 % en 2020 puis deux années de rattrapage post-covid. Avec une modeste progression de 1,2 %, ils retrouvent leur niveau d'avant-crise (450 000 contrats signés en 2023 comme en 2019). En 2023, les contrats de courte durée représentent 70 % des embauches pour les femmes, contre seulement 58 % pour les hommes ► **figure 2**. Ces contrats sont surreprésentés dans les « autres services ». Ce secteur concentre les 2/3 du total des embauches, mais 77 % des embauches en CDD courts.

Les CDD sont pour l'essentiel mobilisés dans les services. Ils sont quasiment absents dans l'industrie et la construction qui préfèrent le recours à l'intérim ► **figure 3**.

La hausse du recours aux CDD de courte durée est plus particulièrement marqué dans les départements du Loiret (+3,7 %) et d'Indre-et-Loire (+2,4 %). Ce recours diminue en revanche fortement dans le Loir-et-Cher (-6 %).

Ces contrats plus précaires ont été visés par la mise en place du bonus-malus sur la contribution patronale d'assurance chômage (effective depuis les embauches de septembre 2022). Une baisse marquée du nombre de ces contrats est observée dans certains secteurs concernés par la mise en place de ce bonus-malus : -17 % dans l'industrie des plastiques et autres matériaux non minéraux, ainsi que dans l'industrie agro-alimentaire, -15 % dans le transport et entreposage, et -8 % dans la production et distribution d'eau. Toutes les entreprises de ces secteurs ne sont toutefois pas concernées par cette mesure. La baisse du nombre d'embauches en CDD courts peut également résulter d'un moindre besoin de main d'œuvre. Dans les trois premiers secteurs (l'industrie des plastiques et autres matériaux non minéraux ; l'industrie agro-alimentaire ; le transport et entreposage). D'ailleurs, les embauches de longue durée sont aussi en recul.

Dans l'hébergement restauration, secteur lui aussi concerné par la mise en place du bonus-malus, le nombre de contrats de courte durée progresse malgré tout de 7 %. Il demeure néanmoins de 15 % inférieur au niveau de 2019 quand, parallèlement, le nombre de CDI a augmenté de 21 %, confirmant une mutation des stratégies d'embauche dans ce secteur. ●

Ludovic Rosmorduc (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales)

► Pour en savoir plus

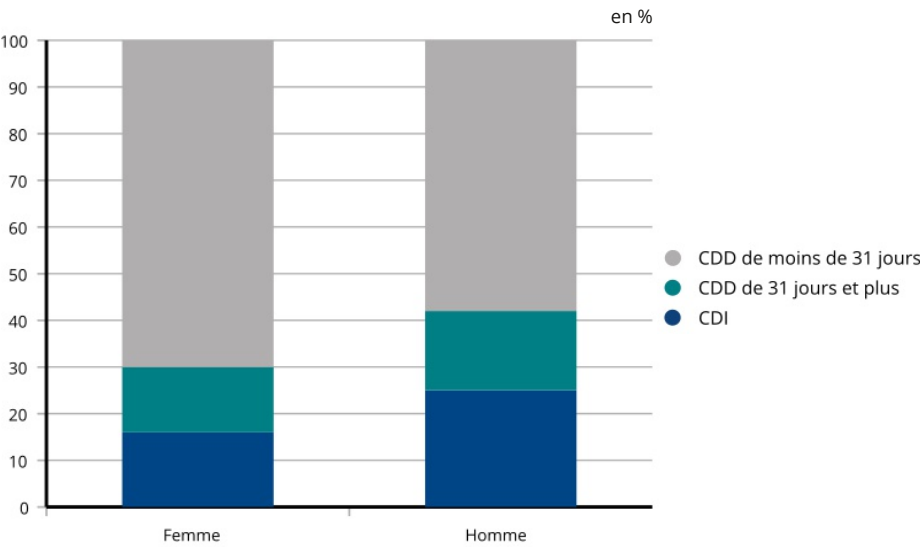
- Source : Les formalités liées à l'embauche : La DPAE | Urssaf.fr
- Méthodologie : Les déclarations d'embauche | Urssaf.org
- Publication conjoncturelle de l'Urssaf Centre-Val de Loire : Statistiques | Urssaf Centre-Val de Loire
- Open data Urssaf : Explore, Open.ursaf

► 1. Nombre d'embauches en région Centre-Val de Loire par type d'embauche

Année	en nombre		
	CDI	CDD de 31 jours et plus	CDD de moins de 31 jours
2019	121 000	99 000	450 000
2020	100 000	87 000	324 000
2021	126 000	108 000	388 000
2022	144 000	107 000	445 000
2023	142 000	105 000	450 000
Evolution 2023/2022 (en %)	-1,40	-1,90	1,10
Evolution 2023/2019 (en %)	17,40	6,10	0,00

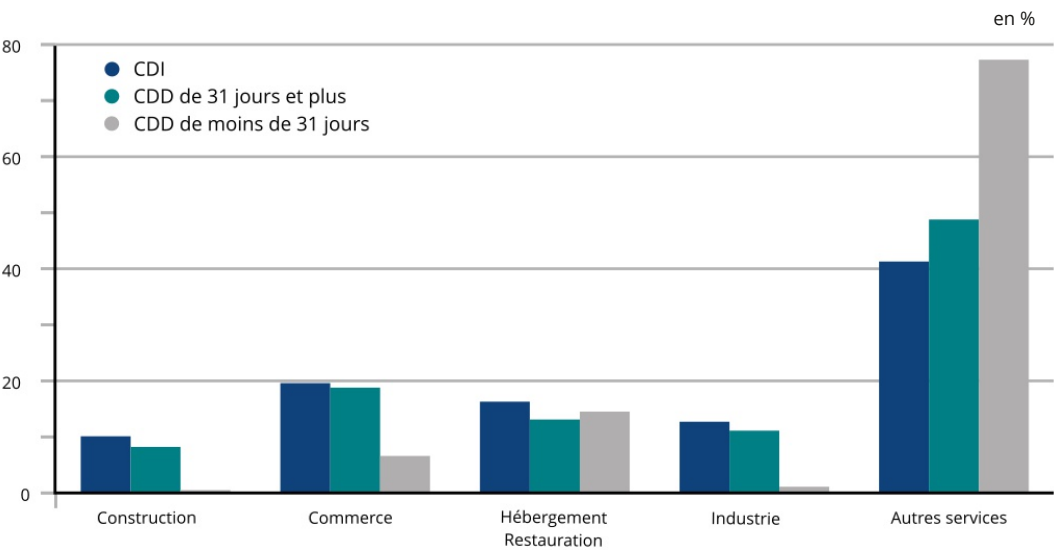
Champ : Centre-Val de Loire, ensemble des activités concurrentielles, hors intérim et secteur agricole.
Source : Urssaf, déclaration préalable à l'embauche (DPAE) 2019-2023.

► 2. Poids des types de contrats par sexe



Champ : Centre-Val de Loire, ensemble des activités concurrentielles, hors intérim et secteur agricole.
Source : Urssaf, déclaration préalable à l'embauche (DPAE) 2019-2023.

► 3. Répartition des embauches selon le secteur d'activité



Champ : Centre-Val de Loire, ensemble des activités concurrentielles, hors intérim et secteur agricole.
Source : Urssaf, déclaration préalable à l'embauche (DPAE) 2023.